



FONDS DE REVENU COLABOR

RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

25 avril 2007

Ce rapport de gestion de Fonds de revenu Colabor (le «Fonds») porte sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière de la période de 83 jours terminée le 24 mars 2007 (1er trimestre) de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007. Ces états financiers sont libellés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers peuvent être consultés sur SEDAR à www.sedar.com.

L'information comprise dans ce rapport renferme également certains renseignements qui ne sont pas des mesures du rendement conformes aux PCGR, par exemple la notion de liquidités distribuables. Étant donné que cette notion n'est pas définie par les PCGR du Canada, elle pourrait ne pas être comparable avec celle d'autres fonds.

Déclarations prospectives

Le rapport de gestion a pour but d'aider les porteurs de parts à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que des risques et incertitudes, si bien que les résultats réels pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels du Fonds et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives sont décrits à la rubrique *Risques et incertitudes* du présent rapport de gestion.

Généralités

Le Fonds

Le Fonds est une fiducie à but restreint, à capital variable et non constituée en société, qui a été établie sous le régime des lois de la province de Québec aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 19 mai 2005.

Les parts du Fonds sont transigées à la Bourse de Toronto sous le sigle *CLB.UN*

Description des activités

Fondée en 1962, Colabor est l'un des plus importants distributeurs en gros de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires qu'elle achète et fournit à des distributeurs grossistes qui, à leur tour, redistribuent les produits à plus de 25 000 clients oeuvrant dans les secteurs des commerces de détail ou des services alimentaires et desservant la province de Québec et les provinces atlantiques.

Le 8 janvier 2007, Fonds de revenu Colabor a conclu l'acquisition, auprès d'*Entreprises Cara Limitée*(«*Cara*»), de l'entreprise de *Summit distributeurs de services alimentaires Inc.*(«*Summit*»), un des plus importants distributeurs de l'industrie des services alimentaires au Canada. Summit distribue plus de 8000 produits depuis des entrepôts à Ottawa, London et Mississauga à plus de 3000 clients, dont Cara, d'autres chaînes de restauration et des restaurants indépendants ainsi qu'à des comptes institutionnels dont des hôpitaux, des écoles et des institutions gouvernementales. La gamme de produits de Summit comprend des produits surgelés, des denrées sèches de consommation courante, des produits laitiers, des denrées, des viandes, des fruits de mer, des volailles ainsi que des produits d'hygiène (voir *Acquisition de Summit distributeurs de services alimentaires Inc.*).

Portée du rapport de gestion

Ce rapport de gestion porte sur les résultats du Fonds pour la période de 83 jours terminée le 24 mars 2007, correspondant au premier trimestre de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

Rappelons qu'un exercice financier régulier du Fonds est composé de treize périodes de 28 jours chacune, trois trimestres sont composés de trois périodes de 28 jours chacune et le dernier trimestre est composé de quatre périodes de 28 jours chacune. L'exercice financier se termine le 31 décembre.

Les états financiers du Fonds pour la période de 83 jours terminée le 24 mars 2007 comprennent les résultats de Colabor depuis le 1^{er} janvier 2007 et ceux de Summit depuis le 8 janvier 2007. Par contre les résultats de la même période de l'exercice antérieur ne comprennent que les résultats de Colabor.

Acquisition de Summit distributeurs de services alimentaires Inc.

Le 8 janvier 2007, le Fonds de revenu Colabor, par l'entremise de Colabor, société en commandite, a acquis les actifs de Summit distributeurs de services alimentaires Inc., un des plus importants distributeurs de l'industrie des services alimentaires au Canada. Cette dernière était une filiale d'Entreprises Cara Limitée. Rappelons que Cara est le plus important exploitant de restaurants à services complets au Canada et un important fournisseur de services de traiteur de l'industrie du voyage. Les marques de Cara comprennent Swiss Chalet, Harvey's, Kelsey's Neighbourhood Bar and Grill, Montana's Cookhouse et Milestone's Grill and Bar.

Description des activités de Summit

Summit distribue plus de 8000 produits depuis des entrepôts à Ottawa, London et Mississauga à plus de 3000 clients, dont Cara, d'autres chaînes de restauration et des restaurants indépendants ainsi qu'à des comptes institutionnels dont des hôpitaux, des écoles et des institutions gouvernementales. La gamme de produits de Summit comprend des produits surgelés, des denrées sèches de consommation courante, des produits laitiers, des denrées, des viandes, des fruits de mer, des volailles ainsi que des produits d'hygiène.

Suite à la transaction, Summit est maintenant opérée comme une division de Colabor, société en commandite.

Bénéfices de cette transaction

➤ **Contrat à long terme avec Cara**

Simultanément à l'acquisition de Summit, Colabor a conclu une convention de distribution avec Cara d'une durée de 10 ans plus une option de 5 ans pour desservir les marques Cara en Ontario et au Québec.

De plus elle pourra bénéficier de la stratégie d'entreprise de Cara, concentrée de plus en plus sur les restaurants à services complets et qui prévoit accroître de manière importante le nombre de nouvelles unités d'exploitation au cours des prochaines années.

➤ **Création d'un important intervenant dans l'industrie des services alimentaires**

Avec l'acquisition de Summit, Colabor obtient une position clé dans l'attrayant marché d'importance stratégique des services alimentaires en Ontario et se positionne ainsi comme l'un des importants intervenants dans l'industrie de la distribution des services alimentaires au Canada.

➤ **Élargissement de la clientèle**

Summit, étant auparavant une filiale de Cara, n'était pas une alternative pour les chaînes de restauration concurrentes de Cara. Dorénavant ces chaînes seront dans la mire de Summit.

➤ **Augmentation importante du pouvoir d'achat et économies de coûts**

Les deux entreprises combinées réaliseront des économies importantes principalement au niveau des approvisionnements et de la mise en commun de certains programmes. De plus une revue des pratiques commerciales et opérationnelles des deux entités permettra d'identifier les meilleures pratiques utilisées et d'en faire bénéficier l'ensemble de l'entreprise.

➤ **Flux de trésorerie disponibles**

Summit génère depuis longtemps des ventes et un bénéfice avant amortissement, intérêts et impôts («BAIIA») stables, soutenus et croissants, ce qui devrait contribuer à l'augmentation des liquidités distribuables du Fonds.

➤ **Direction combinée supérieure**

Le Fonds bénéficiera du regroupement des équipes de direction de Colabor et Summit, qui ont toutes les deux une expérience importante dans l'industrie et qui ont réussi à gérer et à créer deux des plus importantes entreprises de distribution alimentaires au Canada.

➤ **Risques d'intégration et synergies dégagées**

Risques d'intégration

La direction du Fonds a pris la décision d'opérer Summit comme une unité d'exploitation complètement indépendante puisque ses ventes sont orientées vers les utilisateurs tandis que les ventes du Fonds, antérieures à la transaction, étaient faites à des distributeurs seulement. Ainsi les opérations courantes de Summit sont gérées de la même manière qu'avant la transaction, ceci réduisant de beaucoup le risque d'intégration des opérations. Cependant la direction du Fonds a rencontré en de nombreuses occasions la direction de Summit pour discuter de son plan d'affaires et de ses objectifs. De ces réunions ont découlé un nouveau budget d'exploitation pour l'exercice 2007 et principalement l'engagement mutuel des deux organisations vers une réussite commune par l'analyse et l'application des meilleures pratiques utilisées par les deux organisations.

Synergies

Comme mentionné au prospectus simplifié du 21 décembre 2006, la direction du Fonds prévoit réaliser des synergies provenant de l'acquisition de Summit d'un montant d'environ 2,2 millions de dollars, synergies découlant principalement d'une harmonisation et de la négociation de nouvelles ententes d'approvisionnement avec les fournisseurs ainsi que la mise en commun de certains programmes dont les assurances sur les biens, assurances collectives et autres.

Au cours du premier trimestre, les services des achats des deux organisations se sont rencontrés à de multiples reprises et l'identification des synergies possibles a été complétée. Déjà des négociations ont été entreprises auprès des fournisseurs et la direction de l'entreprise est très satisfaite de l'avancement des pourparlers. *Les résultats d'exploitation du premier trimestre ne montrent aucune synergie.* Elles le seront au moment de leur réalisation.

Aperçu de la transaction

Le lecteur peut consulter la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires au 24 mars 2007 pour plus d'information.

Financement de la transaction

Le 8 janvier 2007, pour financer cette transaction, le Fonds a émis 2 825 000 parts au marché public à un prix unitaire de 8,85 \$, 1 130 000 parts au même prix à l'actionnaire de Summit et des débentures subordonnées convertibles non garanties prorogables au taux de 7% d'un montant de 50 000 000 \$. Le 28 janvier 2007, les preneurs fermes ont exercé en partie une option en excédent de l'émission pour un nombre de 120 000 parts à 8,85 \$. Le solde de la transaction a

été financé par de nouvelles facilités d'exploitation, d'un montant autorisé de 70 millions, conclues avec un syndicat bancaire composé de la Banque Nationale du Canada et Caisse Centrale Desjardins (voir *Trésorerie*).

Résultats d'exploitation

Fonds de revenu Colabor

Résultats consolidés

(non vérifiés et en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

	2007-03-24 (83 jours)		2006-03-24 (83 jours)		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Ventes nettes	162 667	100,00%	73 463	100,00%	89 204	121,43%
Bénéfice avant frais financiers et amortissements	4 647	2,86%	1 724	2,35%	2 923	169,55%
Frais financiers	1 538	0,95%	149	0,20%	1 389	932,21%
Amortissement des immobilisations	645	0,40%	208	0,28%	437	210,10%
Amortissement des actifs incorporels	1 525	0,94%	744	1,01%	781	104,97%
	3 708	2,29%	1 101	1,49%	2 607	236,78%
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	939	0,57%	623	0,86%	316	50,72%
Participation des porteurs de parts sans contrôle	393	0,24%	296	0,40%	97	32,77%
Bénéfice net	546	0,33%	327	0,46%	219	66,97%
Bénéfice net de base et dilué par part	0,06 \$		0,06 \$			

Ventes nettes

Les ventes nettes sont la résultante de ventes brutes livrées aux clients provenant des entrepôts de Colabor et de ventes directes aux distributeurs affiliés, auxquelles sont retranchées des remises faites à ceux-ci de l'ordre de 3% de leurs ventes, taux établi contractuellement entre Colabor SC et les distributeurs affiliés du Vendeur (Investissements Colabor Inc.) et des remises à des clients, par la division Summit, selon les contrats négociés.

La répartition des ventes nettes pour ce trimestre est la suivante : Services alimentaires : 86%; Services de détail : 14%.

La contribution de Summit à ce titre fut de 86,2 millions de dollars. La croissance des ventes des opérations antérieures à l'acquisition de Summit a été de 4,2%.

Bénéfice avant frais financiers et amortissements (BAIFA)

L'augmentation de 2,9 millions de dollars provient en grande partie de l'acquisition de Summit mais soulignons aussi une meilleure rentabilité des ventes provenant des entrepôts de Colabor et des remises des fournisseurs.

Amortissement des actifs incorporels

L'augmentation, à ce poste, provient de l'amortissement, sur des périodes de 10 et 15 ans, des relations-clients suite à l'acquisition de Summit.

Liquidités distribuables

Les activités de Colabor sont assujetties aux fluctuations saisonnières normales de l'industrie en raison des conditions atmosphériques et des périodes de vacances. En général, les ventes sont plus faibles au début de l'année à cause de la réduction des dépenses des consommateurs suivant la période des Fêtes; par la suite, elles s'accroissent progressivement jusqu'au printemps et aux mois d'été, car les ventes de produits consommés hors du domicile progressent et atteignent leur sommet au cours des quatre derniers mois avant la fin de l'exercice financier.

Le Fonds déclare des distributions mensuelles aux porteurs de parts enregistrés aux livres le dernier jour de chaque mois et les verse le ou vers le 15 du mois suivant. La distribution annuelle est de 1,076 \$ part.

Le tableau suivant montre l'évolution des liquidités distribuables pour le premier trimestre de 2007 et 2006.

Rappelons que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont conclu que les liquidités distribuables sont dans tous les cas une mesure des flux de trésorerie et que l'on en donne une image fidèle que si on les rapproche des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les états financiers de l'émetteur, et cela sans corriger les variations de l'actif et du passif d'exploitation.

	2007-03-24 (83 jours)	2006-03-24 (83 jours)
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 101	5 329
Acquisition d'immobilisations (1)	(350)	(16)
Remboursement de la dette à long terme	(117)	(117)
Remboursement de dépôts de garantie		(468)
Liquidités distribuables	4 634	4 728
Distributions versées sur les parts	2 285	1 479
Distributions versées sur les parts de Colabor SC échangeables	1 369	1 303

Liquidités distribuées

	<u>3 654</u>	<u>2 782</u>
	2007-03-24	2006-03-24
	(83 jours)	(83 jours)
	\$	\$
(1) Acquisition d'immobilisations :		
Immobilisations de maintien (récurrent)	244	16
Logiciel de distribution (non récurrent)	106	
	<u>350</u>	<u>16</u>

Trésorerie

Nouvelles facilités de crédit

Concurremment à l'acquisition de Summit, Colabor a négocié de nouvelles facilités de crédit d'exploitation auprès d'un syndicat bancaire formé de la Banque Nationale du Canada et Caisse Centrale Desjardins pour un montant de 70 millions de dollars, d'une durée de trois ans et garanties par une hypothèque de premier rang sur les actifs de la société.

Le produit de ces nouvelles facilités de crédit a été affecté aux fins générales d'exploitation de l'entreprise, au remboursement et à l'annulation de facilités de crédit antérieures (autre que la facilité à terme avec Banque de Développement du Canada) et au financement de l'acquisition de Summit.

Ces facilités de crédit peuvent être prélevées en dollars canadiens ou américains au taux préférentiel bancaire et aussi au moyen d'acceptations bancaires, majorées d'un écart qui variera selon la forme d'avance utilisée par Colabor et la dette consolidée par rapport au BAIIA. Des droits d'usage seront payés aux prêteurs selon la tranche non utilisée des facilités de crédit.

En vertu de la convention de crédit, le Fonds doit maintenir i) un ratio prescrit de la dette totale (à l'exclusion des débetures) par rapport au BAIIA et ii) un ratio prescrit de BAIIA par rapport aux charges d'intérêt.

Activités du trimestre

Au cours du trimestre, le Fonds a généré des flux de trésorerie provenant de son exploitation de l'ordre de 5 101 000 \$. Il a procédé à l'acquisition de Summit pour 119 048 000\$, acquis des immobilisations pour 350 000 \$, principalement pour développer un nouveau logiciel de distribution, versé des distributions aux porteurs de parts détenues par le public et aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables pour un montant de 3 654 000 \$, émis des parts de fiducie pour 34 171 000 \$, des débetures pour 47 186 000 \$, remboursé sa dette à long terme d'un montant de 117 000 \$ et acquis des parts au titre du régime d'intéressement à long terme pour 238 000 \$.

Comme stipulé précédemment, Le Fonds a un crédit d'exploitation disponible de 70 millions de dollars. Au 24 mars 2007, le Fonds utilisait 42 164 000 \$ de ce crédit d'exploitation et respectait les ratios décrits plus haut.

La direction du Fonds est d'avis que les flux de trésorerie provenant de son exploitation et les fonds provenant de ses nouveaux crédits d'exploitation seront adéquats pour soutenir les acquisitions d'immobilisations prévues, le fonds de roulement et les distributions mensuelles d'encaisse de 0,0897 \$ par part.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous a été mis à jour pour tenir compte des obligations de Summit.

(^{'000}) <u>Obligations contractuelles</u>	<u>Total</u>	<u>Paiements exigibles par période</u>			
		<u>Moins de 1 an</u>	<u>de 1 à 3 ans</u>	<u>de 4 à 5 ans</u>	<u>5 ans et plus</u>
Dette à long terme	2 028 \$	468 \$	936 \$	624 \$	- \$
Déventures	50 000 \$			50 000 \$	
Baux de location-exploitation	57 549 \$	5 860 \$	10 286 \$	8 797 \$	32 606 \$
Impartition des services informatiques	4 283 \$	518 \$	1 036 \$	1 036 \$	1 693 \$
Total	<u>113 860 \$</u>	<u>6 846 \$</u>	<u>12 258 \$</u>	<u>60 457 \$</u>	<u>34 299 \$</u>

Résumé des derniers trimestres

(^{'000})	2007-03-24 (83 jours)	2006-12-31 (114 jours)	2006-09-08 (84 jours)	2006-06-16 (84 jours)	2006-03-24 (83 jours)	2005-12-31 (113 jours)	2005-09-09 (74 jours)
				\$	\$	\$	\$
Ventes nettes	162 667	137 119	91 285	98 531	73 463	135 946	79 146
BAIIA	4 647	5 799	3 215	3 323	1 724	5 906	2 964
Bénéfice net	546	2 257	1 062	1 165	327	2 270	1 016
Bénéfice net de base et dilué par part	0,06 \$	0,39 \$	0,18 \$	0,20 \$	0,06 \$	0,39 \$	0,18 \$

Opérations entre apparentés

A la suite du premier appel public à l'épargne, le Fonds avait acquis indirectement une participation de 53,2% dans Colabor SC, la participation restante de 46,8% dans Colabor SC étant détenue par le Vendeur («Investissements Colabor Inc.») sous forme de parts de Colabor SC échangeables.

Suite à l'acquisition de Summit, le Vendeur détient maintenant 34% dans Colabor SC sur une base non diluée et 24,7% sur une base entièrement diluée, ce qui lui permet notamment d'exercer une influence notable sur le Fonds.

Les opérations entre apparentés sont constituées des éléments suivants :

- Les ventes effectuées auprès de clients contrôlés par des fiduciaires du Fonds. Celles-ci sont aux mêmes conditions que celles effectuées auprès des autres clients du Fonds;
- Remises aux distributeurs-affiliés et privilégiés du Vendeur au taux de 3% des ventes à ceux-ci, taux établi contractuellement jusqu'en 2015;
- Le Fonds loue du Vendeur, jusqu'en 2022, l'immeuble dans lequel est situé son siège social et son centre de distribution.
- Le Fonds verse, en vertu d'un contrat échéant en 2015, des sommes pour des services informatiques à une filiale du Vendeur;

Toutes ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

Le tableau suivant montre les montants pour chaque catégorie et pour chacune des périodes.

('000)	2007-03-24 (83 jours)	2006-03-24 (83 jours)
	\$	\$
Ventes nettes effectuées à des clients contrôlés par des fiduciaires	9 464	7 605
Remises	2 224	2 126
Loyer	468	468
Services informatiques	105	115

Transactions hors-bilan

Le Fonds n'a pas d'obligations relatives à des transactions hors-bilan.

Risques et incertitudes

Le Fonds est exposé à différents risques reliés à l'industrie qui pourraient avoir un impact sur sa rentabilité et qui ne sont pas sous le contrôle de sa direction. Entre autres :

- *Dépendance vis-à-vis ses distributeurs affiliés*

Les ventes générées par les distributeurs affiliés représentent une fraction importante des ventes du Fonds. La perte d'un nombre significatif de ces distributeurs pourrait avoir un impact négatif sur les résultats de Colabor.

Cependant ce risque a été atténué par la conclusion d'ententes visant à modifier les ententes d'affiliation pour prévoir une durée initiale de dix ans, des dispositions de renouvellement pour deux durées supplémentaires de cinq ans et également l'octroi d'un droit de premier refus par le distributeur affilié à Colabor SC sur leurs commerces. Par ailleurs, rien ne garantit que Colabor SC sera en mesure de financer l'exercice d'un tel droit de premier refus. En outre, des incitatifs sont intégrés dans la relation contractuelle

existant entre les distributeurs affiliés, Colabor SC et le vendeur afin d'encourager les distributeurs affiliés à accroître leurs achats auprès de Colabor.

- *Absence d'ententes à long terme entre les distributeurs affiliés et leurs clients*

Conformément à la pratique générale de l'industrie, les distributeurs affiliés ne concluent pas habituellement des ententes à long terme avec leurs clients. Ainsi, les clients peuvent, sans préavis, ni pénalité, mettre un terme à leur relation avec les distributeurs affiliés. En outre, même si les clients décidaient de poursuivre leur relation avec les distributeurs affiliés, rien ne garantit qu'ils achèteront le même volume de produits que par le passé, ni qu'ils paieront le même prix pour ces produits que par le passé. Toute perte de clients par les distributeurs affiliés, ou diminution du chiffre d'affaires ou du prix payé par eux pour les produits, pourrait toucher les ventes du Fonds et avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation ainsi que sur l'encaisse pouvant être distribuée aux porteurs de parts. Par le passé, les distributeurs affiliés, s'appuyant sur leurs connaissances des marchés respectifs dans lesquels ils évoluent, ont pu se démarquer de leurs concurrents en offrant des services personnalisés à leurs clients, notamment des calendriers de livraisons souples et une gamme de produits adaptés aux besoins de leurs clients; la direction est d'avis que cette ligne de conduite se poursuivra à l'avenir.

- *Choix des clients*

Le succès de Colabor dépend aussi de l'intérêt continu des clients vis-à-vis les produits qu'elle distribue. Un changement dans les choix des clients pourrait affecter la demande des produits distribués par Colabor.

- *Dépendance à l'égard de Cara*

Suite à l'acquisition de Summit, les ventes à Cara (y compris ses franchisés) représentent une fraction importante des ventes du Fonds. La perte de Cara en tant que client, une diminution des achats par Cara, ou une diminution de la part de marché de Cara dans l'industrie des services alimentaires pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation et la liquidité du Fonds. Ce risque a par contre été atténué par la signature d'une convention de distribution d'une durée de dix ans et une option de renouvellement de cinq ans.

- *Situation fiscale*

Le 31 octobre 2006, le ministre des Finances du Canada annonçait une proposition en vue d'imposer les distributions versées par les fiducies de fonds commun de placement cotées en Bourse sur certains revenus, entre les mains de celles-ci, à un taux d'imposition comparable au taux fédéral et provincial combiné des sociétés et pour faire traiter ces distributions comme des dividendes versées aux porteurs de parts. Les documents communiqués dans le cadre de cette annonce prévoyaient que les fiducies existantes bénéficieraient d'une période de transition de quatre ans et ne seraient pas assujetties aux nouvelles règles avant 2011. Toutefois ces documents prévoyaient également que cette date d'application de 2011 pourrait être revue, au besoin, afin de mettre fin à de nouveaux stratagèmes d'évitement fiscal inappropriés. Ils prévoyaient, à titre d'exemple, que bien

qu'il n'y avait aucune intention d'empêcher la croissance normale des fiducies existantes avant 2011, toute expansion injustifiée d'une fiducie de revenu existante, notamment par l'injection d'un montant disproportionné de capital, pourrait entraîner la révision de cette période de transition.

À la clôture des marchés le 15 décembre 2006, soit après la signature de la convention de prise ferme et le dépôt du prospectus provisoire visant la mise en place d'une partie du financement requis aux fins de l'acquisition des actifs de Summit, le ministère des finances a publié un communiqué de presse dans lequel il a donné des précisions quant à ce que le ministère entend par *croissance normale*. Il a indiqué qu'il ne recommandera pas qu'une fiducie de revenus ne perde l'avantage lié au report d'impôt de 2011 si le montant des nouveaux capitaux propres (y compris les parts et les dettes qui sont convertibles en parts) qu'elle émet avant 2008 n'excède pas 50 millions de dollars. Le ministère avait également prévu une zone sûre limitant l'émission annuelle de nouveaux capitaux propres à un pourcentage de la capitalisation boursière d'une fiducie au 31 octobre 2006.

Le 21 décembre 2006, un projet de loi a été déposé lequel ne prévoyait aucune exigence quant à la « croissance normale ». Le 19 mars 2007, le discours sur le budget a confirmé l'intention du gouvernement fédéral de mettre en œuvre les mesures annoncées le 31 octobre 2006 et, finalement, le 29 mars 2007, le Bill 52 a été déposé et comprend les amendements à la loi de l'impôt relatifs aux modifications à l'imposition des fiducies de revenu, y incluant l'exigence du respect par les fiducies de revenu des précisions incluses au communiqué de presse du 15 décembre 2006.

L'émission publique de parts de fiducie et de débentures convertibles réalisée par le Fonds de manière concomitante à l'acquisition de Summit excède à la fois le seuil de 50 millions de dollars et la zone sûre fondée sur la capitalisation boursière d'une fiducie. La direction du Fonds considère cependant que la transaction d'acquisition de Summit était avancée à un point tel que la mise en place du financement a devancé les précisions du ministère des finances et que la forme du financement de l'acquisition des actifs de Summit aurait pu être modifiée si Le Fonds avait connu les précisions du ministère des finances au moment de la signature de la convention de prise ferme avec les preneurs fermes. Le Fonds a entrepris des démarches auprès du ministère des finances afin de clarifier la situation de Colabor. Au moment de la préparation des états financiers du premier trimestre 2007, la direction du Fonds a pris la décision d'attendre l'interprétation du ministère des finances avant de considérer si le Fonds est taxable, et devrait tenir informés les porteurs de parts de l'évolution de la situation, le cas échéant.

Mais dans l'hypothèse où le Fonds était taxable, la direction du Fonds confirme qu'elle entend maintenir sa politique de distribution actuelle représentant une distribution annuelle de 1,076\$ par part aux porteurs de parts car la direction du Fonds est d'avis que ses activités permettront d'augmenter l'encaisse distribuable disponible du Fonds à des fins de distribution par part au cours de la première année d'exploitation complète suite à l'acquisition de Summit et ce, à la fois sur une base non diluée et entièrement diluée.

Estimations comptables significatives

Certains montants apparaissant aux états financiers sont le fruit d'estimations de la direction, fondées sur sa connaissance des événements en cours ou anticipés. Les seules estimations significatives concernent la provision pour stocks excédentaires ou désuets, la comptabilisation des remises des fournisseurs, l'écart d'acquisition et actifs incorporels.

- *Provision pour stocks excédentaires ou désuets*

Les stocks sont évalués au moindre des éléments suivants : la valeur de réalisation nette ou le coût calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le Fonds évalue une provision pour la désuétude calculée en fonction d'hypothèses relatives à la demande future pour ses produits et aux conditions du marché sur lesquels ses produits sont vendus. Cette provision, qui réduit les stocks à leur valeur de réalisation nette, est ensuite inscrite à titre de réduction des stocks au bilan. La direction doit faire des estimations et porter des jugements au moment de déterminer ces provisions. Si les conditions réelles du marché sont moins favorables que les hypothèses de la direction, des provisions supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

- *Comptabilisation des remises des fournisseurs*

Colabor négocie des ententes d'approvisionnement avec ses fournisseurs qui prévoient le paiement de remises au volume d'achats effectués. Les ententes d'approvisionnement avec les fournisseurs sont revues périodiquement et les niveaux de remises sont ajustés selon les conditions du marché qui prévalent.

- *Écart d'acquisition et actifs incorporels*

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test annuel de dépréciation, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquaient une baisse de la juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'entreprise du Fonds avec sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable de l'entreprise excède sa juste valeur, le Fonds compare la juste valeur de tout écart d'acquisition rattaché à l'entreprise à sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée aux résultats pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur de l'entreprise est calculée en fonction de l'évaluation des flux de trésorerie actualisés.

Les actifs incorporels comprennent les relations clients et les marques de commerce. Les relations clients sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie prévue de 20 ans, en ce qui concerne les relations avec les distributeurs affiliés et sur une durée de 15 ans en ce qui concerne les relations clients avec Cara, tandis que les marques de commerce ne sont pas amorties.

Contrôles et procédures à l'égard de l'information financière

Afin de s'assurer que les états financiers consolidés et le rapport de gestion donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fond et de ses résultats d'exploitation, la direction a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'adoption par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières de règlements visant à renforcer la confiance des investisseurs, notamment le règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, a incité le Fonds à revoir, dès 2005, ses processus liés à la production de ces documents.

Une politique de divulgation de l'information encadre le processus de divulgation de l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires et les autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières. La politique vise notamment à identifier l'information importante et valider la communication afférente. Le comité de divulgation, formé l'an dernier, s'assure de la conformité à cette politique. À ce titre, les membres de ce comité révisent les principaux documents déposés auprès des organismes de réglementation afin de s'assurer que les informations importantes relatives à toutes les opérations sont communiquées en temps opportun.

Au cours de l'exercice financier 2006, la direction a documenté et évalué la conception des contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces travaux ont permis au président et chef de la direction et vice-président et chef de la direction financière d'attester de l'efficacité de la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le président et chef de la direction et le vice-président, chef de la direction financière du Fonds ont également évalué que les contrôles et procédures de communication de l'information, au 24 mars 2007, étaient adéquats afin de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de la fiabilité de l'information financière à fournir. Au cours du trimestre terminé le 24 mars 2007, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Perspectives

Suite à l'acquisition de l'entreprise de Summit, la direction de l'entreprise consolide ainsi son rôle dans la distribution des services alimentaires au Canada pour les prochaines années.

En premier lieu, Colabor continuera de bénéficier de son réseau actuel de distributeurs affiliés au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, fidèles et à l'esprit d'entrepreneur, axé sur la clientèle, sur des investissements récents dans la technologie de l'information et à ses faibles coûts d'exploitation.

En second lieu, par l'acquisition de Summit, ceci permettra :

- De créer un important intervenant dans l'industrie des services alimentaires ayant comme pied à terre l'Ontario, le plus important marché des services alimentaires au Canada;
- D'augmenter d'une façon importante son pouvoir d'achat et sa capacité de générer des économies de coûts;
- D'augmenter ses liquidités distribuables par part au moyen de la croissance de ses produits d'exploitation.

Informations additionnelles

Le lecteur trouvera d'autres informations concernant le Fonds de Revenu Colabor sur SEDAR à www.sedar.com et à son site informatif www.fondsderevenucolabor.com .